

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 474-CA-7307**

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième et troisième cycle

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

**ATTENDU** la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

**ATTENDU** la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 417-CE-3362 de la commission des études du 6 juin 2024;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Diane Richard,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ÉMETTRE** les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième et de troisième cycles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 474-CA-7308**

concernant le calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2025-2026

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Le calendrier universitaire;

**ATTENDU** l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

**ATTENDU** le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2025-2026;

**ATTENDU** la résolution 417-CE-3367 de la commission des études du 6 juin 2024 concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2025-2026;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Diane Richard,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2025-2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7309**

concernant l'octroi d'un contrat à exécution sur demande et travaux mineurs d'entretien, de réparation et d'amélioration des systèmes électriques

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

**ATTENDU** l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 30 avril et le 28 mai 2024;

**ATTENDU** le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

**ATTENDU** que l'entreprise Av-Tech inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Diane Richard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat pour des travaux à exécution sur demande et des travaux mineurs d'entretien, de réparation et d'amélioration des systèmes électriques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais à Gatineau et Ripon, pour un montant maximal de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$) avant taxes pour une période d'une durée ne pouvant excéder trente-six (36) mois à l'entreprise Av-Tech inc.;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7310**

concernant l'octroi d'un contrat à exécution sur demande et travaux mineurs en charpenterie et menuiserie aux campus de Gatineau et de Ripon

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

**ATTENDU** l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 30 avril et le 28 mai 2024;

**ATTENDU** le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

**ATTENDU** que l'entreprise Les constructions Gilles Lepage (4058933 Canada inc.) est le plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Diane Richard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat pour des travaux à exécution sur demande et travaux mineurs en charpenterie et menuiserie pouvant également inclure divers types de travaux qui pourraient être confiés à un entrepreneur général dans le respect des balises prévues aux documents d'appels d'offres aux campus de Gatineau et de Ripon au montant maximal de sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$) avant taxes sur une période ne pouvant excéder trente-six (36) mois (12 mois ferme plus possibilité de 2 renouvellements de 12 mois chacun) à l'entreprise Les constructions Gilles Lepage (4058933 Canada inc.);

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7311**

concernant la nomination d'une personne étudiante au conseil d'administration

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la fin du mandat de madame Julie Martineau, le 26 avril 2024 ainsi que la fin de ses études à l'UQO (résolution 448-CA-6891);

**ATTENDU** l'article 32 c) de la *Loi sur l'Université du Québec* concernant la composition du conseil d'administration;

**ATTENDU** l'article 54.4 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiant* (L.R.Q., c. A-301);

**ATTENDU** la désignation faite par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) le 23 avril 2024;

**ATTENDU** que la personne proposée par l'AGE-UQO est éligible à siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée dans ce sens par le Secrétariat général;

**ATTENDU** que la durée du mandat est de deux (2) ans;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Diane Richard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** monsieur Simon Pierre Parfait Essounga à titre de membre étudiant du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 17 juin 2024 au 16 juin 2026.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7312**

concernant la désignation d'une personne observatrice régulière au conseil d'administration

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 57.6 d) dudit Règlement qui stipule que seul le conseil d'administration peut autoriser la présence de personnes observatrices régulières lors des séances des instances et que c'est à lui qu'il revient de les désigner;

**ATTENDU** que le statut de personne observatrice régulière confère le droit d'être formellement convoquée aux séances ordinaires, extraordinaires et sans avis, de recevoir l'avis de convocation, le projet d'ordre du jour et le dossier-séance, d'avoir droit de parole sur tout sujet à l'ordre du jour, mais sans droit de faire des propositions ou de les appuyer et sans droit de vote;

**ATTENDU** que conformément à l'article 4.01 de la Convention collective des chargées et chargés de cours, le Syndicat a désigné, le 22 avril 2024, madame Catherine Béland à titre de substitut de madame Marie-Josée Bourget, chargée de cours membre du conseil;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice et du président;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Diane Richard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉSIGNER** la personne suivante à titre d'observatrice régulière du conseil d'administration et substitut de madame Marie-Josée Bourget à compter du 18 juin 2024, soit :

- Madame Catherine Béland, chargée de cours.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7313**

concernant la nomination de membres à la commission des études

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche;

**ATTENDU** l'article 103 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** les résolutions de l'Assemblée générale des étudiant-es (AGE) du 23 avril 2024 et du 9 mai 2024, et la désignation de deux étudiants;

**ATTENDU** la convocation conjointe du Secrétariat général et du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la tenue de l'assemblée générale dudit syndicat, le 24 avril 2024, et la désignation de deux professeurs;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Diane Richard,

### **IL EST RÉSOLU :**

#### **DE NOMMER**

- Madame Andréanne Gélinas-Proulx, membre de la commission des études à titre de professeure pour un mandat de deux (2) ans débutant le 18 juin 2024;
- Monsieur Vincent Bourgon, membre de la commission des études à titre de personne étudiante, pour un renouvellement de mandat;
- Monsieur Gabriel Lafond Bassil, membre de la commission des études à titre de personne étudiante, pour un renouvellement de mandat;
- Monsieur Martin X. Noël, membre de la commission des études à titre de professeur occupant un poste de direction de département, de module ou de responsabilité de programmes de cycles supérieurs pour un mandat de deux (2) ans débutant le 18 juin 2024.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7314**

concernant la nomination de membres au comité d'éthique de la recherche

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** que l'article 6 de *la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an;

**ATTENDU** l'article 2 de l'Avis qui prévoit l'exigence minimale de composition du comité d'éthique de la recherche désigné par le MSSS;

**ATTENDU** les formulaires de mise en candidature reçus au Secrétariat général;

**ATTENDU** la résolution du comité d'éthique et de la recherche;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Diane Richard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les personnes suivantes au comité d'éthique de la recherche, à titre de membres connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche pour un mandat de trois (3) ans, soit du 18 juin 2024 au 17 juin 2027 :

- Madame Karine St-Denis, professeure associée au Département des sciences infirmières;
- Monsieur Jérôme St-Amand, professeur au Département de l'éducation.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7315**

concernant la nomination de membres au comité de protection des animaux

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la *Politique de respect et de bons soins aux animaux*;

**ATTENDU** la composition du comité de protection des animaux (CPA), telle que stipulée à la Politique;

**ATTENDU** les candidatures reçues au Secrétariat général;

**ATTENDU** la résolution de l'Association générale des étudiant·es (AGE);

**ATTENDU** les recommandations du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Diane Richard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** madame Emmanuelle Barreau, doctorante au Département des sciences naturelles, à titre de personne représentante de la communauté étudiante désignée par l'association générale des étudiants pour un mandat débutant le 18 juin 2024 et se terminant le 17 juin 2026;

**DE NOMMER** madame Amélie Cicarda, attachée d'administration au Secrétariat général à titre de personne membre de l'Université dont les activités normales, passées ou présentes, ne dépendent pas de l'utilisation d'animaux pour la recherche, l'enseignement ou les tests pour un mandat débutant le 18 juin 2024 et se terminant le 17 juin 2026;

**DE NOMMER** madame Katrine Turgeon, professeure au Département des sciences naturelles, à titre de membre du corps professoral et vice-présidente du comité pour un mandat débutant le 18 juin 2024 et se terminant le 17 juin 2026.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**RÉSOLUTION AMENDÉE PAR LA**  
**RÉSOLUTION 484-CX-2304**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 474-CA-7316**

concernant la nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la résolution 239-CA-3409 approuvant la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

**ATTENDU** l'article 8.3 de la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

**ATTENDU** les postes vacants au comité;

**ATTENDU** la désignation de la présidente du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO le 22 avril 2024;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Diane Richard,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** monsieur Romain Vanhooren, chargé de cours au Département des sciences de l'éducation, à titre de représentant des personnes chargées de cours de l'UQO pour un mandat débutant le 18 juin 2024 et se terminant le 17 juin 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7317**

concernant la nomination d'un membre au comité de toponymie

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'adoption de la *Politique de désignation des lieux* par le conseil d'administration le 17 juin 2024;

**ATTENDU** le mandat, la composition et le mode de fonctionnement du comité de toponymie;

**ATTENDU** l'article 56.6 a) du *Règlement général* qui nomme les membres de comités qui relèvent de sa compétence;

**ATTENDU** la candidature reçue au bureau du secrétaire général et présentée en séance;

**ATTENDU** les discussions en séance;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice agissant d'office;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Diane Richard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** monsieur Romain Vanhooren, chargé de cours, à titre de membre du comité de toponymie pour un mandat de deux ans commençant le 18 juin 2024 et prenant fin le 17 juin 2026.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7318**

concernant la nomination de membres au comité institutionnel de développement durable

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'adoption de la *Politique de développement durable*, adoptée par le conseil d'administration le 20 février 2006, par la résolution 297-CA-4368 et modifiée le 17 juin 2019 par la résolution 418-CA-6397;

**ATTENDU** le mandat, la composition et le mode de fonctionnement du comité institutionnel de développement durable;

**ATTENDU** l'article 57.6 a) du *Règlement général* qui nomme les membres de comités qui relèvent de sa compétence;

**ATTENDU** les candidatures reçues au bureau de la secrétaire générale et présentées en séance;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Diane Richard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de membres du comité institutionnel de développement durable pour un mandat de deux ans débutant le 18 juin 2024 :

- Madame Loubna Oualhadj, doctorante en administration;
- Madame Linda Carbonneau, agente de soutien administratif à la gestion des études, Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation;
- Madame Martine Rancourt, responsable de laboratoires au Département des sciences infirmières;
- Madame Marjolaine Fournier, secrétaire de direction au Département des sciences infirmières;
- Madame Rebecca Plesz, agente de recherche au Décanat des études;
- Monsieur Pierre-Olivier Émond, chargé de cours au Département des sciences naturelles et au département des sciences sociales;
- Monsieur Jamal Abd-Ali, chargé de cours au Département d'informatique et d'ingénierie à titre de substitut;
- Madame Stéphanie Raby, technicienne en ressources humaines au Service des ressources humaines.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7319**

concernant la nomination de membres au comité institutionnel en équité, diversité et inclusion

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la *Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion*;

**ATTENDU** la résolution de l'AGE-UQO datée du 23 avril 2024;

**ATTENDU** les postes vacants au présent comité;

**ATTENDU** les recommandations de la rectrice;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Diane Richard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les personnes suivantes membres du comité institutionnel en équité, diversité et inclusion pour un mandat débutant le 18 juin 2024 et se terminant le 17 juin 2026 :

- Madame Frédérique Halliday, étudiante doctorante en sciences de l'éducation, à titre de représentante ou représentant de l'AGE-UQO;
- Madame Elisa Beatriz Ramirez Hernandez, agente de liaison au Rectorat, à titre de personne experte désignée en matière d'ÉDI à l'UQO.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7320**

concernant la nomination de membres au comité institutionnel sur la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'adoption de la *Politique concernant la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante*, adoptée par le conseil d'administration le 4 décembre 2023, par la résolution 464-CA-7215;

**ATTENDU** le mandat, la composition et le mode de fonctionnement du comité sur la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante;

**ATTENDU** l'article 57.6 a) du *Règlement général* qui nomme les membres de comités qui relèvent de sa compétence;

**ATTENDU** les candidatures reçues au bureau de la secrétaire générale et présentées en séance;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Diane Richard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de membres du comité sur la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante pour un mandat de deux ans débutant le 18 juin 2024 :

- Madame Sarah Hatoum, étudiante au baccalauréat en psychologie;
- Monsieur Guillaume Desjardins, professeur au Département de relations industrielles;
- Madame Alexandra Houde, agente de liaison au service aux étudiants;
- Madame Martine Rancourt, responsable de laboratoires au Département des sciences infirmières;
- Madame Rebecca Plesz, agente de recherche au Décanat des études;
- Monsieur Vincent Bourgon, étudiant au doctorat en psychologie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7321**

concernant la nomination d'un membre au comité sur la santé et la sécurité dans les laboratoires

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'adoption, le 23 avril 2018, de la *Politique sur la santé et la sécurité dans les laboratoires*;

**ATTENDU** l'appel de candidatures du 11 mars 2024 par le Secrétariat général auprès de la communauté universitaire;

**ATTENDU** les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Diane Richard,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** madame Martine Rancourt, responsable de laboratoire au Département des sciences infirmières, membre du comité sur la santé et la sécurité dans les laboratoires pour un mandat débutant le 18 juin 2024 et se terminant le 30 avril 2026, à titre de représentante du groupe professionnel, impliquée dans des activités qui se déroulent dans des laboratoires.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7322**

concernant le comité d'éthique et de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** que le ministre de la Santé et des Services sociaux a accordé la reconduction de la désignation au comité d'éthique de la recherche, ci-après « CER » de l'Université du Québec en Outaouais, ci-après « l'UQO » pour une période allant du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2027, conditionnellement à ce que l'UQO se conforme aux conditions arrêtées;

**ATTENDU** que le conseil d'administration, lors de la séance du conseil tenue le lundi 26 septembre 2022 a accepté de répondre favorablement à la reconduction de la désignation ministérielle et à se prononcer sur l'acceptation des conditions émises par le MSSS concernant la désignation du comité d'éthique et de la recherche de l'UQO;

**ATTENDU** les conditions arrêtées, les modifications demandées et les mesures requises par le MSSS pendant la durée de la désignation du CER;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de répondre favorablement aux exigences du MSSS afin de conserver la désignation;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Adel El Zaïm, appuyée par madame Murielle Laberge,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'INFORMER** le ministre de la Santé et des Services sociaux que le conseil d'administration de l'UQO a pris connaissance du rapport présenté;

**DE MANDATER** le secrétariat du comité d'éthique à transmettre les documents demandés au ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 474-CA-7323**

concernant l'abrogation de la résolution 468-CA-7249 relative à une désignation de parrainage

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7324**

concernant l'adoption de la transmission au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de l'engagement du conseil d'administration concernant les règles 5.8 et 5.11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2023-2024

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la règle 5.8 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2023-2024*;

**ATTENDU** que le ministère de l'Enseignement supérieur demande, que l'université soit en situation de surplus ou de déficit pour 2023-2024, un engagement du conseil d'administration à lui transmettre d'ici le 30 juin 2024 une liste de mesures entreprises si le rétablissement est prévu s'effectuer au cours de l'année suivante, ou un plan de redressement si le rétablissement est prévu s'effectuer à plus long terme dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2023-2024;

**ATTENDU** que dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2023-2024, ces mesures ou ce plan de redressement seront transmis au Ministère dans les 60 jours suivant la transmission du SIFU pour l'exercice terminé le 30 avril 2024;

**ATTENDU** la règle 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2023-2024*;

**ATTENDU** que le Ministère demande que le conseil d'administration lui transmette une lettre d'ici le 31 octobre 2024 dans laquelle il atteste du respect des conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure prévues à la règle 5.11 pour l'année universitaire 2023-2024;

**ATTENDU** que cette lettre doit être accompagnée des renseignements et des documents requis pour l'application de la règle 5.11 selon les modalités et les échéances indiquées par le Ministère;

**ATTENDU** que les renseignements transmis par l'université sont soumis à un mandat de l'auditeur indépendant déterminé par le Ministère et que l'auditeur indépendant doit transmettre son rapport au Ministère au plus tard le 31 octobre 2024 selon les modalités et les échéances indiquées par le Ministère;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la transmission au ministère de l'Enseignement supérieur de l'engagement du conseil d'administration concernant les règles 5.8 et 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2023-2024*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7325**

concernant la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pendant la période d'été

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** que dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs particuliers décrits à l'article 57 du *Règlement général*, le conseil d'administration approuve notamment la délégation des pouvoirs au comité exécutif;

**ATTENDU** l'article 58 du *Règlement général* qui prévoit la délégation de certains pouvoirs au comité exécutif pour la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil prévue au calendrier des instances, en mai ou en juin, et celui du jour de la première séance d'exercice suivant, en septembre ou en octobre;

**ATTENDU** l'article 99 du *Règlement général*, qui stipule qu'en plus des pouvoirs reliés à l'administration courante de l'Université, le comité exécutif exerce aussi les pouvoirs que lui délègue par résolution le conseil d'administration et ceux qui lui sont attribués exclusivement en vertu du *Règlement général*;

**ATTENDU** les explications de la secrétaire générale;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** que durant la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil d'administration prévue au calendrier des instances (le 17 juin 2024) et celui du jour de la première séance de l'exercice suivant (le 23 septembre 2024), le conseil d'administration délègue notamment au comité exécutif les pouvoirs suivants :

- a) approuver l'engagement des professeur·es;
- b) autoriser l'engagement et l'affectation du personnel de direction de l'UQO;
- c) approuver toute prestation ou tout louage de services, de tout prêt ou de tout emprunt, de tout contrat, dont la valeur excède, dans chaque cas, la somme de cinq cent mille dollars (500 000 \$);
- d) conclure, avec les établissements d'enseignement ou de recherche, tout accord qu'elle juge utile à la poursuite de ses fins;
- e) acquérir, posséder, louer, détenir, administrer et aliéner des biens par tous modes légaux et à tout titre;
- f) accepter tout don, legs ou autres libéralités;
- g) prononcer l'exclusion d'une personne étudiante en application du Règlement visant à prévenir et à combattre le harcèlement et la discrimination ou du Règlement concernant le plagiat et la fraude.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7326**

concernant la modification de la *Politique de désignation des lieux*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la *Politique de désignation des lieux* adoptée le 27 février 2017 par la résolution 399-CA-6053;

**ATTENDU** l'importance qu'accorde d'université du Québec en Outaouais (UQO) à reconnaître publiquement l'engagement et la générosité exceptionnels de personnes physiques ou morales envers son développement;

**ATTENDU** la clause 4.06 de la *Convention collective du Syndicat des chargées et chargés de cours à l'UQO (SCCC-UQO)*, qui prévoit d'inclure, en qualité de membre, une personne chargée de cours pour siéger au comité de toponymie, lequel comité découle de la *Politique de désignation des lieux*;

**ATTENDU** les recommandations du *Guide relatif à la rédaction inclusive* qui s'inscrit dans une démarche qui vise à reconnaître et à mettre en évidence la diversité de la communauté universitaire dans l'ensemble de ses communications;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Alexandre Mathieu, appuyée par madame Murielle Laberge,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la *Politique de désignation des lieux* telle que modifiée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7327**

concernant la modification au *Règlement général*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la résolution 16-CA-170 entérinée par le conseil d'administration, le 11 octobre 1977, concernant l'adoption du *Règlement de régie interne*;

**ATTENDU** les révisions subséquentes dudit Règlement, dont la refonte effectuée par le conseil d'administration, le 24 octobre 2016 (résolution 394-CA-6017);

**ATTENDU** la plus récente révision le 16 septembre 2022 (résolution 451-CA-6964);

**ATTENDU** l'importance d'assurer stabilité et pérennité au niveau de la présidence du conseil d'administration;

**ATTENDU** l'article 74 du *Règlement général* relatif à la durée du mandat du président ou de la présidente du conseil d'administration et au nombre de renouvellements;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la modification à l'article 74 du *Règlement général*, laquelle consiste à remplacer le texte suivant :

« La durée du mandat à la présidence est de deux (2) ans. Ce mandat est renouvelable. Il peut être désigné deux (2) fois à ce titre, consécutivement ou non. »

Par le texte suivant :

« La durée du mandat à la présidence est de deux (2) ans et ce mandat est renouvelable. »

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7328**

concernant la modification du *Régime des études de premier cycle*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les travaux en cours de révision et d'harmonisation du *Régime des études de premier cycle* et le *Règlement des études de cycles supérieurs*;

**ATTENDU** la Cible 1 du plan stratégique 2022-2026 de l'UQO : Intensifier le recrutement et favoriser la réussite et la rétention de la population étudiante;

**ATTENDU** le triptyque de modification du *Régime des études de premier cycle*;

**ATTENDU** la modification apportée au triptyque à la suite de la recommandation de la commission des études, faisant passer la date limite d'abandon des cours sans mention d'échec de la 36<sup>e</sup> à la 39<sup>e</sup> journée ouvrable après le début des cours (art. 4.2.3);

**ATTENDU** la grille existante de conversion de la notation en pourcentage vers la notation littérale;

**ATTENDU** le barème de notation extrait du présent projet, lequel inclut la grille modifiée de conversion de la notation en pourcentage vers la notation littérale;

**ATTENDU** la résolution 417-CE-3366 de la commission des études du 6 juin 2024 concernant le projet de modification du *Régime des études de premier cycle*;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Simon Pierre Parfait Essounga, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le projet de modification du *Régime des études de premier cycle* tel que présenté;

**DE MODIFIER** le nom du Régime pour *Règlement des études de premier cycle*;

**D'APPLIQUER** cette modification à compter du trimestre d'automne 2024.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 474-CA-7329**

concernant l'amendement à la résolution 471X-CA-7304 concernant le renouvellement d'un bail relatif à la location d'espaces à la Place Lapointe à Saint-Jérôme

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « *Pouvoirs des instances statutaires* »;

**ATTENDU** l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la résolution 471X-CA-7304 du 14 mai 2024;

**ATTENDU** la révision du coût de location suite à une augmentation de 31.1 m2;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Alexandre Mathieu, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'AMENDER** la résolution 471X-CA-7304 du 14 mai 2024 afin de modifier le coût annuel de la location, passant de deux cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars (232 596 \$) avant taxes à deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) avant taxes;

**DE MANDATER**, le vice-recteur à l'administration, et aux ressources et la secrétaire générale pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit bail à être négocié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7330**

concernant le mandat pour l'offre de financement d'une facilité de crédit de la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour les services financiers de l'Université du Québec en Outaouais.

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la nécessité pour l'Université du Québec en Outaouais de retenir les services d'une institution financière pour la gestion de ses affaires bancaires;

**ATTENDU** l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière*;

**ATTENDU** la *Loi sur l'Université du Québec*, articles 4 d) et f) et 31;

**ATTENDU** l'article 57.5 d) et 57.5 n) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 37 du *Règlement sur les contrats de service des organismes publics* découlant de la *Loi sur les contrats de service des organismes publics*;

**ATTENDU** l'article 8.1 de la *Politique d'acquisition de biens et de services et d'octrois de contrats de construction*;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances à signer une offre de financement (et amendements découlant de changement à la *Loi sur l'administration financière*) en vue d'obtenir une facilité de crédit, pour et au nom de l'Université, sous réserve de l'autorisation d'emprunt temporaire par le conseil d'administration, et à obtenir les meilleures conditions d'emprunt (sous la forme de lettre de change, de billet, d'effet négociable, d'émission d'obligations, ou autres facilités de crédit) auprès des institutions financières retenues par l'Université;

**D'AUTORISER** la directrice du Service des finances à désigner deux responsables (coordonnateur.trice à la gestion financière) pour exécuter les pouvoirs conférés à la section 3 de la résolution de la Fédération (annexe 2) relative à l'offre de financement, et ce, dans le respect des règlements et politiques de l'UQO;

**D'AUTORISER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances à convertir une partie des emprunts temporaires en prêt à long terme au besoin.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7331**

concernant la modification au plan des effectifs pour l'année 2024-2025

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le plan des effectifs au 17 juin 2024;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Ahmed Lakhssassi, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** les modifications au plan des effectifs pour l'année 2024-2025, telles que déposées à l'annexe 1 comprenant la modification suivante :

**Au 17 juin 2024 :**

1. **Modification** de l'unité administrative d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage (P0035) du Département de droit, vers le Module de droit à Gatineau;
2. **Création** d'un (1) poste professionnel d'édimestre (titre d'emploi non officiel) à la Direction des communications et du recrutement à Gatineau;
3. **Création** d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur de la gestion de la recherche au Décanat de la recherche et de la création à Gatineau;
4. **Création** d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en sécurité publique, prévention et mesures d'urgence (titre d'emploi non officiel) au Service des terrains et bâtiments à Gatineau;
5. **Création** d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information (réseau et télécommunication) au Service des technologies de l'information à Gatineau;
6. **Création** d'un (1) poste professionnel d'analyste de l'informatique au Service des technologies de l'information à Gatineau;
7. **Création** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances à Gatineau;
8. **Création** d'un (1) poste professionnel d'agente ou d'agent de recrutement à la Direction des communications et du recrutement à Gatineau;
9. **Création** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif à la direction au Rectorat à Gatineau;
10. **Création** d'un (1) poste cadre de cadre-conseil au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation à Saint-Jérôme.
11. **Création** d'un (1) poste professionnel du personnel administratif de conseillère ou de conseiller en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines à Gatineau;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 474-CA-7331**

concernant la modification au plan des effectifs pour l'année 2024-2025

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

12. **Création** d'un (1) poste professionnel du personnel administratif d'avocate ou d'avocat au Secrétariat général à Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7332**

concernant l'approbation de virements interfonds discrétionnaires de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour l'exercice financier 2023-2024

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les articles 57.5 a) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 6 du *Règlement général* 7 de l'Université du Québec « États financiers »;

**ATTENDU** la confirmation des calculs définitifs des subventions octroyées à l'UQO émise par le MES pour l'exercice financier 2023-2024;

**ATTENDU** la préparation des états financiers et le surplus déterminé au fonds de fonctionnement par le Service des finances pour l'exercice financier 2023-2024;

**ATTENDU** la pertinence de procéder à des virements interfonds discrétionnaires;

**ATTENDU** les projets et les priorités de développement de l'UQO;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Ahmed Lakhssassi, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** les virements interfonds discrétionnaires suivants pour l'exercice financier 2023-2024 :

- Terrain synthétique – Protocole d'entente avec la ville de Gatineau : 71 300 \$
- Projet d'atelier photovoltaïque : 150 000 \$
  - Terrain et bâtiment : 100 000 \$
  - Autres immobilisations : 50 000 \$
- Construction d'un gymnase : 7 200 000 \$
  - Terrain-Bâtiment : 7 200 000 \$
- Aménagement d'un laboratoire en cybersécurité : 400 000 \$
  - Autres immobilisations : 100 000 \$
  - Informatique : 300 000 \$
- Achat d'un terrain pour des résidences étudiantes : 450 000 \$
  - Terrain et bâtiment : 450 000 \$

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 474-CA-7332**

concernant l'approbation de virements interfonds discrétionnaires de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour l'exercice financier 2023-2024

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**D'APPROUVER** que le virement interfonds discrétionnaire pour la construction d'un gymnase soit ajusté par tranches de 1 000 \$, advenant qu'une somme différente soit confirmée par une modification des calculs définitifs des subventions octroyées émis pour l'exercice financier 2023-2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7333**

concernant la demande de dérogation au taux minimum de perception de frais indirects (FIR) pour une subvention octroyée à la professeure Denyse Côté du Département de travail social dans le cadre de l'accord entre l'UQO et l'Université Quisqueya (uniQ) de Port-au-Prince en Haïti par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) dans le cadre du programme Innovation pédagogique dans les Amériques et la Caraïbe

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'obtention, par la professeure Denyse Côté du Département de travail social, en collaboration l'Université Quisqueya (uniQ) de Port-au-Prince (Haïti), d'une subvention de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) dans le cadre de l'initiative Innovation pédagogique dans les Amériques et la Caraïbe;

**ATTENDU** que la professeure Denyse Côté est la chercheuse principale du projet intitulé « Introduction aux études appliquées sur le genre en contexte haïtien », une formation en ligne sur les approches non sexistes en matière de pratiques professionnelles et disciplinaires;

**ATTENDU** que l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ne prévoit pas que la subvention soit assujettie à la perception des frais indirects de recherche de 15 % comme fixée par la résolution 366-CA-552 de l'UQO;

**ATTENDU** les retombées scientifiques et pratiques importantes non seulement pour la communauté scientifique, mais aussi pour les étudiant·es et professionnel·les haïtien·nes qui s'inscriront à ce cours et, en fin de compte pour les populations haïtiennes (sur les femmes et les jeunes filles en particulier) et pour les professeures-chercheuses, tant haïtiennes que québécoises qui y participeront;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Ahmed Lakhssassi, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la dérogation à l'effet de lever entièrement la perception des frais indirects pour les 12 mois du projet intitulé « Introduction aux études appliquées sur le genre en contexte haïtien » dans le cadre du programme *Innovation pédagogique dans les Amériques et la Caraïbe*.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7334**

concernant la demande de dérogation au taux minimum de perception de frais indirects (FIR) pour le projet de recherche de la professeure Karine Pedneault du Département des sciences naturelles pour le projet de recherche CREDETAO/Agrolab financé par la MRC de Papineau

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'obtention, par la Karine Pedneault du Département des sciences naturelles, d'un financement de la MRC de Papineau pour le projet de recherche CREDETAO/Agrolab;

**ATTENDU** que la professeure Karine Pedneault est la chercheuse principale du projet intitulé de recherche CREDETAO/Agrolab financé par la MRC de Papineau qui a pour objectif de développer dans la Petite Nation des processus de vinification durables et à faible impact pour les cépages résistants, c'est-à-dire des cépages nécessitant beaucoup moins de pesticides que les cépages classiques et adaptés aux conditions météorologiques nordiques;

**ATTENDU** que le programme de financement soutenant ce projet permet une valeur maximale de frais d'administration de 10 %, ce qui est en dessous du seuil minimal de 15 % de frais indirects de recherche (FIR) demandé par l'UQO;

**ATTENDU** les retombées scientifiques et pratiques importantes pour les vignobles de l'Outaouais et du Québec, ainsi que pour l'UQO en termes de formation de personnes étudiantes graduées et de rayonnement au Québec et hors-Québec en raison de l'intérêt grandissant pour ces cépages;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Ahmed Lakhssassi, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** une perception des frais indirects de l'ordre de 10 % plutôt que de 15 % pour le projet de recherche CREDETAO/Agrolab.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7335**

concernant la demande de dérogation au taux minimum de perception de frais indirects (FIR) pour une subvention de recherche octroyée au professeur Eric Tchouaket Nguemeleu du Département des sciences infirmières

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la demande de financement faite au ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) dans le cadre du 1er appel à projets du programme de coopération Québec-Luxembourg par le professeur Eric Tchouaket Nguemeleu du Département des sciences infirmières en collaboration avec la professeure Laurence Bernard de l'Université du Luxembourg;

**ATTENDU** la décision du Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) d'octroyer le financement au professeur Eric Tchouaket Nguemeleu, d'une durée de 24 mois (2023-2024 et 2024-2025) pour le projet intitulé : « *Investir dans la prévention et contrôle des infections pour renforcer la santé des personnes âgées* »;

**ATTENDU** que le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) indique que les frais indirects à la recherche de 15 % ne sont pas admissibles dans le cadre de l'appel à projets du programme de coopération Québec-Luxembourg;

**ATTENDU** que selon la résolution 366-CA-552 de l'UQO, les subventions de recherche sont assujetties à un prélèvement de FIR de l'ordre de 15 %;

**ATTENDU** les retombées scientifiques et pratiques anticipées pour ce projet et le renforcement des liens de collaboration entre l'Université du Luxembourg, l'Université du Québec en Outaouais, et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) via le programme de coopération Québec-Luxembourg;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Ahmed Lakhssassi, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** qu'il n'y ait aucune perception des frais indirects pour le projet intitulé « *Investir dans la prévention et contrôle des infections pour renforcer la santé des personnes âgées* ».

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7336**

concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences de l'éducation

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur disciplinaire « Didactique des sciences et technologie »;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 8 mai 2024;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSE-270-2093 de la 270<sup>e</sup> réunion de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation tenue le 22 mai 2024 recommandant l'embauche de monsieur Guillaume Cyr;

**ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Guillaume Cyr;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Diane Richard, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** monsieur Guillaume Cyr à titre de professeur suppléant au secteur disciplinaire « Didactique des sciences et technologie » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Gatineau, pour un contrat débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et se terminant le 30 avril 2026;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Guillaume Cyr.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7337**

concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur disciplinaire « Éducation préscolaire »;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 9 mai 2024;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSE-271x-2094 de la 271<sup>e</sup> réunion extraordinaire de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation tenue le 24 mai 2024 recommandant l'embauche de madame Julie Lachapelle;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Julie Lachapelle;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Diane Richard, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Julie Lachapelle à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « Éducation préscolaire » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Saint-Jérôme, pour un contrat débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et se terminant le 30 avril 2026;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Julie Lachapelle.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7338**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Intervention infirmière »;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 27 mai 2024;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSI-62x-1604 de la 62<sup>e</sup> réunion extraordinaire de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation tenue le 28 mai 2024 recommandant l'embauche de madame Maripier Jubinville;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Maripier Jubinville;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

**ATTENDU** la volonté de la candidate de déposer initialement sa thèse avant sa date d'entrée en fonction à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » au Département des sciences infirmières et que cette condition est essentielle pour que le Conseil d'administration puisse entériner cette embauche;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Diane Richard, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Maripier Jubinville à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour un premier contrat débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et se terminant le 30 avril 2026;

**DE RENDRE** l'octroi de la permanence à madame Maripier Jubinville à titre de professeure régulière au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Maripier Jubinville.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7339**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Intervention infirmière »;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 1<sup>er</sup> mai 2024;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSI-62x-1603 de la 62<sup>e</sup> réunion extraordinaire de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation tenue le 28 mai 2024 recommandant l'embauche de madame Chantal Labrecque;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Chantal Labrecque;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

**ATTENDU** le dépôt initial le 20 février 2024 de la thèse par la candidate au Décanat des études;

**ATTENDU** la soutenance de la thèse le 11 juin 2024 par la candidate;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Diane Richard, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Chantal Labrecque à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour un premier contrat débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et se terminant le 30 avril 2026;

**DE RENDRE** l'octroi de la permanence à madame Chantal Labrecque à titre de professeure régulière au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Chantal Labrecque.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7340**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Intervention infirmière »;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 1<sup>er</sup> mai 2024;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSI-62x-1602 de la 62<sup>e</sup> réunion extraordinaire de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation tenue le 28 mai 2024 recommandant l'embauche de madame Marie-Claude Levasseur;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Marie-Claude Levasseur;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Diane Richard, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Marie-Claude Levasseur à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour un premier contrat débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et se terminant le 30 avril 2026;

**DE RENDRE** l'octroi de la permanence à madame Marie-Claude Levasseur à titre de professeure régulière au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Marie-Claude Levasseur.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7341**

concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département d'informatique et d'ingénierie

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur disciplinaire « Informatique »;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 4 avril 2024;

**ATTENDU** la résolution UQO-DII-109x-3546 de la 109<sup>e</sup> réunion extraordinaire de l'assemblée départementale d'informatique et d'ingénierie tenue le 5 avril 2024 recommandant l'embauche de madame Myria Bouhaddi;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Myria Bouhaddi;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

**ATTENDU** le dépôt initial le 17 juin 2024 de la thèse par la candidate au Décanat des études;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Ahmed Lakhssassi, appuyée par madame Manel Kammoun,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Myria Bouhaddi à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « Informatique » au Département d'informatique et d'ingénierie, au site de travail Saint-Jérôme, pour un contrat débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et se terminant le 30 avril 2026;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Myria Bouhaddi.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7342**

concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le projet de création d'un programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée;

**ATTENDU** l'étude d'impact documentaire réalisée par la bibliothèque de l'UQO concernant les besoins en ressources documentaires pour le programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée;

**ATTENDU** la résolution UQO-DTS-300-1496 de l'assemblée départementale du 15 avril 2024 concernant l'adoption des descriptifs des activités d'enseignement du programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée;

**ATTENDU** la résolution 2-CPTS-Infertilité et procréation assistée du comité de programmes de deuxième cycle en travail social du 16 avril 2024 concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée;

**ATTENDU** la résolution 156-SCE-352 de la sous-commission des études du 7 mai 2024 donnant un avis favorable au projet de création d'un programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée;

**ATTENDU** la résolution 417-CE-3368 de la commission des études du 6 juin 2024 donnant un avis favorable au projet de création d'un programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Diane Richard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OUVRIER** les admissions au programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, selon un régime d'admission à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter du trimestre d'automne 2025, conditionnellement à l'atteinte du seuil minimal d'inscription requis à huit (8) pour procéder à l'ouverture du programme;

**DE RATTACHER** le programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en travail social.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7343**

concernant le projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social;

**ATTENDU** la résolution UQO-DTS-1485 de l'assemblée départementale du Département de travail social du 19 février 2024 concernant l'adoption des descriptifs des activités d'enseignement du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social;

**ATTENDU** la résolution 4-CPTS-DESS travail social du comité de programmes en travail social du 16 avril 2024 concernant le projet de création du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social;

**ATTENDU** la résolution 156-SCE-353 de la sous-commission des études du 7 mai 2024 donnant un avis favorable au projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social;

**ATTENDU** la résolution 417-CE-3369 de la commission des études du 6 juin 2024 donnant un avis favorable au projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Simon Pierre Parfait Essounga, appuyée par monsieur Ahmed Lakhssassi,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OUVRIR** les admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, selon un régime d'admission à temps complet, au trimestre d'automne, et ce, à compter du trimestre d'automne 2025,

**DE RATTACHER** le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en travail social;

**FIXER** le contingentement à 20 personnes étudiantes par année.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7344**

concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le projet de création d'un programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse;

**ATTENDU** la résolution 2-CPDCTS-Protection de la jeunesse du comité de programmes de deuxième cycle en travail social du 16 avril 2024 concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse;

**ATTENDU** la résolution 282-DPP-1958 de l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 15 avril 2024 concernant l'adoption des descriptifs de cours du programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse ainsi que du protocole d'entente convenu entre le Département de travail social et le Département de psychoéducation et de psychologie au sujet des modalités de gestion du programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse;

**ATTENDU** la résolution UQO-DTS-300-1495 de l'assemblée départementale du Département de travail social du 15 avril 2024 concernant l'adoption des descriptifs de cours du programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse;

**ATTENDU** la résolution UQO-DTS-300-1494 de l'assemblée départementale du Département de travail social du 15 avril 2024 concernant l'adoption du protocole d'entente convenu entre le Département de travail social et le Département de psychoéducation et de psychologie au sujet des modalités de gestion du programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse;

**ATTENDU** le protocole d'entente convenu entre le Département de travail social et le Département de psychoéducation et de psychologie au sujet des modalités de gestion du programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse;

**ATTENDU** la résolution 156-SCE-354 de la sous-commission des études du 7 mai 2024 donnant un avis favorable au projet de création d'un programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse;

**ATTENDU** la résolution 417-CE-3370 de la commission des études du 6 juin 2024 concernant le projet de création du programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OUVRIER** les admissions au programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, selon un régime d'admission à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter du trimestre d'automne 2025, conditionnellement à l'atteinte du seuil minimal d'inscription requis à huit (8) pour procéder à l'ouverture du programme;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 474-CA-7344**

concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**DE RATTACHER** le programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en travail social.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7345**

concernant le projet de modification des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la résolution 401-CE-3266 de la commission des études du 19 janvier 2023 approuvant le dossier d'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596);

**ATTENDU** le projet de modification des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596);

**ATTENDU** la résolution DRI-22-04-2024-1797 de l'assemblée départementale du Département de relations industrielles du 22 avril 2024 adoptant les nouveaux descriptifs de cours et les triptyques de modification de cours;

**ATTENDU** la résolution MRI-2024-04-23-46 du comité de programmes de deuxième cycle en relations industrielles du 23 avril 2024 adoptant le projet de modification des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596);

**ATTENDU** la résolution 156-SCE-355 de la sous-commission des études du 7 mai 2024 et ajournée au 8 mai 2024 recommandant à la commission des études l'approbation du projet de modification des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596);

**ATTENDU** la résolution 417-CE-3371 de la commission des études du 6 juin 2024 concernant le projet de modification des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596);

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Manel Kammoun

**IL EST RÉSOLU :**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 474-CA-7345**

concernant le projet de modification des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**D'APPROUVER** la modification des conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596), et ce, à compter du trimestre d'automne 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 474-CA-7346**

concernant le projet de suspension des admissions au baccalauréat ès arts général (7171)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le faible effectif étudiant des cinq dernières années dans le programme;

**ATTENDU** le faible nombre de personnes diplômées depuis l'ouverture du programme à l'automne 2010;

**ATTENDU** la faible fréquentation actuelle du programme et les ressources qui doivent être mobilisées pour en assurer l'offre;

**ATTENDU** la résolution MScS-24-62-399 du conseil de module des sciences sociales du 16 mai 2024 concernant le projet de suspension des admissions au programme 7171;

**ATTENDU** la résolution 417-CE-3372 de la commission des études du 6 juin concernant le projet de suspension des admissions au baccalauréat ès arts général (7171);

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Alexandre Mathieu, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE SUSPENDRE** les admissions au baccalauréat ès arts général (7171) à compter du trimestre d'hiver 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7347**

concernant l'élection à la présidence du conseil d'administration de l'UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la fin du mandat du président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, le 15 juin 2024, tel qu'il appert de la résolution 449-CA-6950;

**ATTENDU** les articles 54.7, 54.8, 73 et 74 du *Règlement général* de l'UQO, lesquels stipulent que le mandat de présidence est d'une durée de deux (2) ans, renouvelable, et désignent les catégories de membres éligibles à ce poste;

**ATTENDU** les manifestations d'intérêt communiqué en séance par la ou les personnes éligibles à la charge de présidente ou de président;

**ATTENDU** l'élection en séance;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ÉLIRE** monsieur Patrick Duguay à titre de président du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans débutant le 18 juin 2024.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7348**

concernant la nomination de membres au comité exécutif de l'UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'article 40 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

**ATTENDU** l'article 96 et suivants du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

**ATTENDU** que le conseil d'administration doit procéder à la nomination des membres internes et externes du comité exécutif en vertu de l'article 57.6 a) du *Règlement général*;

**ATTENDU** la fin du mandat d'un membre externe, soit madame Samantha Villeneuve, le 20 décembre 2023;

**ATTENDU** la fin du mandat d'un membre interne, soit madame Louise Renaud Labrie, le 16 décembre 2023;

**ATTENDU** que la durée des mandats est de deux (2) ans;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Ahmed Lakhssassi,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** madame Manel Kammoun, à titre de membre interne du comité exécutif, pour un mandat de deux (2) ans commençant le 18 juin 2024 et prenant fin le 17 juin 2026;

**DE NOMMER** monsieur Alexandre Mathieu, à titre de membre externe du comité exécutif, pour un mandat de deux (2) ans commençant le 18 juin 2024 et prenant fin le 17 juin 2026.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7349**

concernant la nomination de membres au comité de désignation des membres du conseil d'administration

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la résolution 460-CA-7122 entérinée par le conseil d'administration le 12 juin 2023 concernant l'adoption de la *Procédure de désignation des membres du conseil d'administration*;

**ATTENDU** la résolution 462-CA-7172 adoptée par le conseil d'administration le 25 septembre 2023 concernant la nomination des membres du comité de désignation des membres du conseil d'administration;

**ATTENDU** la fin des mandats au conseil d'administration et au comité de désignation des membres du conseil d'administration de madame Julie Martineau, étudiante, le 26 avril 2024, et de monsieur Kamel Adi, professeur, le 29 mai 2024;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Manel Kammoun,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de membres du comité de désignation des membres du conseil d'administration, et ce, pour un mandat de deux ans commençant le 18 juin 2024 et prenant fin le 17 juin 2026 :

- Monsieur Ahmed Lakhssassi à titre de personne membre du conseil d'administration représentant les personnes professeures et chargées de cours;
- Monsieur Simon Pierre Parfait Essounga à titre de personne membre du conseil d'administration représentant la communauté étudiante.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 474-CA-7350**

concernant la désignation de la rectrice, madame Murielle Laberge, à titre d'administratrice au CA du Centre de formation et d'innovation en transport innovant des Laurentides

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quatorzième réunion tenue le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le Centre de formation et d'innovation en transport innovant, lequel regroupe la MRC, l'UQO, le Cégep de Saint-Jérôme et le Centre de services scolaires de La Rivière-du-Nord;

**ATTENDU** la première assemblée générale du Centre, le 18 juin 2024, lors de laquelle les dirigeants et représentants du conseil d'administration, dont la rectrice de l'UQO, madame Murielle Laberge, seront nommés;

**ATTENDU** qu'une résolution du conseil d'administration de l'UQO désignant la rectrice à titre d'administratrice au CA, ou autorisant celle-ci à désigner un représentant, du Centre de formation et d'innovation en transport innovant des Laurentides est requise;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** madame Murielle Laberge, rectrice de l'Université du Québec en Outaouais, à siéger à titre d'administratrice au CA du Centre de formation et d'innovation en transport innovant des Laurentides ou encore à désigner un représentant afin de pourvoir le siège réservé à l'Université du Québec en Outaouais.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale